Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 031-213101876-20230130-2023_003-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
30 janvier 2023
Acte n° **2023-003**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à Mme VOISIN
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme STEMER a donné procuration à Mme VALENTI
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : Mme BOBO Françoise

Date de la convocation :
23 janvier 2023

Thème : 1.1 – MARCHES PUBLICS

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze

M. CHOUARD Jean-Stéphane, Conseiller délégué aux grands travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 25 novembre 2022 pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze.

Suite au rapport d'analyse des offres de l'assistante à maîtrise d'ouvrage et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 23 janvier 2023, M. CHOUARD Jean-Stéphane propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché au groupement de maîtrise d'œuvre suivant :

ARCHEA ARCHITECTES François ARCANGELI, architectes DPLG 357, chemin du Couartet - 31160 ARBAS **Mandataire**	**ARCHEA ARCHITECTES** Alain BAYLE, architecte DPLG 227, avenue de Muret 31300 TOULOUSE **Cotraitant**
ARCHEA ARCHITECTES Valérie NOAILLES, architecte DPLG 227, avenue de Muret 31300 TOULOUSE **Cotraitant**	**SARL EREAH** **Ingénierie** 8 rue de Soyouz - 31240 L'UNION **Cotraitant**

Le montant du forfait provisoire de rémunération est de 66 584,16 € HT, soit 79 900,99 € TTC.

Entendu l'exposé de M. CHOUARD Jean-Stéphane, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre au groupement ci-dessus désigné pour un forfait provisoire de rémunération de 66 584,16 € HT soit 79 900,99 € TTC.

ARTICLE 2 : autorise Mme la Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 031-213101876-20230130-2023_003-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2023 – acte n° 2023-003 – page 2/2
Thème :	1.1 – MARCHES PUBLICS
Objet :	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
BOBO Françoise

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 FEV. 2023